



Vous dépendez de la commune de Saint-Jean-Saint-Germain TRANSPORT SCOLAIRE

L'inscription est obligatoire sur le site www.remi-centrevalde Loire.fr

- Participation annuelle aux frais de dossier : **25 euros par enfant dans la limite de 50 euros par foyer.**
En cas de garde alternée, un paiement sera demandé auprès de chacun des 2 représentants légaux

Les familles ont la possibilité de régler les frais de gestion en ligne (**à privilégier**) lors de l'inscription et jusqu'à la validation de leur dossier ou par chèque à l'ordre du Trésor Public auprès de leur AO2

- Une majoration de retard de 15 € (dans la limite de 30 € par foyer) sera appliquée pour :
 - o les inscriptions en ligne qui se feront après le 18 juillet
 - o les inscriptions papier qui se feront après le 11 juillet.

- **Première inscription** : la carte de transport est adressée à votre domicile dès réception du paiement avant la rentrée scolaire sous réserve d'avoir effectué la demande entre le 4 juin et le 18 juillet 2025.

- **Renouvellement** : la carte à puce en votre possession est valable plusieurs années et doit être conservée. Lors de son renouvellement, elle sera automatiquement réactivée et mise à jour à distance pour le jour de la rentrée scolaire, après réception du paiement. (En cas de perte, un duplicata vous sera facturé 15€)

A NOTER : sans carte de transport l'accès au car sera refusé

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :
1, Route de Châtillon – 37600 Saint-Jean-Saint-Germain

Lundi, Mardi : 13 h 30 à 17 h 30

Mercredi : 8 h 30 à 13 h 00

Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30

Téléphone : 02.47.94.70.05